



MANIFESTATIONS

vers une gestion responsable des déchets



Vous faites partie d'une association, d'un comité des fêtes..., vous êtes sûrement confrontés à la gestion des déchets générés lors des manifestations que vous organisez, qu'elles soient culturelles, sportives ou festives. Une gestion efficace des déchets est un atout pour l'image de l'évènement.

Toute l'année, CALITOM mène des actions pour sensibiliser la population au tri et à la réduction des déchets...

● Conseils pour limiter les déchets

Participation aux réunions préparatoires, formation et sensibilisation des organisateurs et/ou des bénévoles, aux bonnes pratiques.

● Gestion et tri des déchets produits

Mise à disposition de bacs de collecte temporaires 660 litres, porte-sacs double flux (collecte sélective / ordures ménagères), documentation pour optimiser la qualité du tri...

● Animation :

Selon le thème de l'évènement, CALITOM peut être présent sur site avec un stand et proposer des animations destinées au public.



Le stand d'information de Calitom sur un évènement

CALITOM se réserve le droit de refuser toute demande d'accompagnement ou d'intervention déclarée à une période de forte sollicitation ou dans un délai inférieur à 3 semaines.



L'organisation s'engage à :

- **Intégrer la problématique de la gestion des déchets :**
dès les premières réunions de préparation
et prendre contact avec CALITOM au plus tôt.
- **Former et désigner un responsable :**
des déchets sur la manifestation
et/ou une équipe de bénévoles afin de promouvoir le tri.
- **Respecter les modalités techniques :**
de mise à disposition des bacs et des points tri et s'assurer de leur
état et de leur propreté pendant et après la manifestation.
- **Mettre en place les porte-sacs :**
contrôler le contenu et remplacer les sacs aussi souvent
que nécessaire.
- **Acheminer les sacs jaunes pleins :**
vers une zone de stockage identifiée à l'écart du public.
- **Surveiller la propreté :**
autour des différents points de collecte, auprès du public
par tous les moyens : plaquettes, annonces micro...
- **Organiser les modalités d'information et de sensibilisation :**
des professionnels et des visiteurs concernant le tri des déchets
produits pendant la durée de la manifestation.
- **Respecter tous les engagements :**
de la convention signée avec CALITOM.



Les consignes de tri :
tous les emballages se recyclent !



Les portes-sacs pour les recyclables et
les déchets non-recyclables



Bonne manifestation à tous !!

Votre manifestation se déroule sur une des communes du territoire de Calitom : les pôles prévention et équipements de Calitom peuvent vous accompagner dans la gestion de vos déchets (tél 05 45 65 96 34 - 19 Rte du Lac des Saules - ZE La Braconne 16600 MORNAC - www.calitom.com)